

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Montbenoît
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté N° 01/2022 en date du 21 Février 2022, le Maire de MONTBENOÎT a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement.

À cet effet, Monsieur SCHMIDT Roberto – Conseiller maître honoraire à la Cour des Comptes, - a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Besançon comme Commissaire Enquêteur.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'élaboration et dans sa note de présentation. L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté du 12/10/2021 est jointe au dossier d'enquête publique. Il est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la Commune de MONTBENOÎT ainsi que celui de la MRAe de Bourgogne Franche comté.

L'enquête se déroulera à la mairie de MONTBENOÎT pendant **31 jours consécutifs, du 17 mars 2022 au 16 avril 2022 à 12h00 aux jours et horaires habituels de la mairie.**

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de MONTBENOÎT :

- le **lundi 21 mars 2022 de 14h00 à 18h00 ;**
- le **jeudi 31 mars 2022 de 15h00 à 18h00 ;**
- le **samedi 16 avril 2022 de 9h00 à 12h00 ;**

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique en mairie de MONTBENOÎT aux jours et horaires habituels d'ouverture. Il sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.montbenoit.fr/p-l-u/>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du **17 mars 2022 au 16 avril 2022 à 12h00** en version papier en mairie de MONTBENOÎT, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de MONTBENOÎT aux adresses suivantes :

Par courrier papier : Mairie de MONTBENOÎT - 1 Place de l'Abbaye– 25650 Montbenoît

Par mail : plu.montbenoit@orange.fr

Elles devront être reçues durant l'enquête et au plus tard le dernier jour de l'enquête à 12h00, heure de fermeture de la Mairie.

Compte tenu du contexte sanitaire, des « mesures barrières » spécifiques seront exigées, parmi lesquelles le port d'un masque, et d'autres seront mises en œuvre, parmi lesquelles des mesures de distanciation physique et la mise à disposition de gel hydroalcoolique. Ces mesures dépendront également du contexte sanitaire en vigueur au moment de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de MONTBENOÎT et à la Préfecture (ou DDT), aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site internet de la Commune, et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de MONTBENOÎT pourra décider d'approuver le Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire de MONTBENOÎT, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire de MONTBENOÎT dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire,
Lucien BENMÉHAL

